

COMPTE RENDU du Comité Syndical du Lundi 5 février 2018

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du 17 janvier 2018, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Mr Joël GUIN, Président, le lundi 5 février 2018 à 14 H 30.

ETAIENT PRESENTS :

Pour la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon : Mr GUIN, Mme ANCEY, Mme GOTTRA, Mme REZOULI, Mr BARDISA, Mr BEL, Mr CERVANTES, Mr COSTA, Mr DEMANSE, Mr MOUREAU, Mr PALMA, Mr PONCE

Pour la Communauté de Communes les Sorgues du Comtat : Mme MARTINEZ, Mr FOURNET, Mr GABERT, Mr GRAU, Mr MUS

Pour la Communauté de Communes du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse : Mme ANDRZEJEWSKI, Mr KLEIN, Mr MOLLAND

ETAIENT EXCUSES REPRESENTES : Mr PHALY par Mr MOUREAU, Mr LAGNEAU par Mr GRAU, Mr BAYON DE NOYER par Mme ANDRZEJEWSKI, Mr HARELLE par Mr MUS

ETAIENT EXCUSES : Mme DUPRAT, Mr CHRISTOS, Mr COUSTON, Mr FOUILLER, Mr GRANIER, Mr BERARD, Mr MACHABERT, Mr PARIGOT

Assistaient également : Mmes MASANTE, MILESI et Mr JULLIEN, Directeur du SIDOMRA.

Représentants des Communautés : 32 Délégués présents : 20 Procurations : 4 QUORUM : 17

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14 h 40 par M. Joël GUIN, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur KLEIN est candidat pour assurer le secrétariat de séance, il sera assisté de Mr JULLIEN et Mme MASANTE.

Pas d'observation

VOTE	
Unanimité	POUR : 24

Approbation du procès-verbal du Comité du 6 novembre 2017

Le Président indique qu'il n'a reçu aucune observation au PV du 6 novembre 2017.

Le Président propose de le mettre aux voix.

Pas d'observation

VOTE	
Unanimité	POUR : 24

COMPTE RENDU du Comité Syndical du Lundi 5 février 2018

1°) BILAN D'ACTIVITES 2017 DU SIDOMRA

Rapporteur : Mr Joël GUIN, Président

Sans attendre le rapport d'activité complet du Sidomra, qui sera présenté courant du mois de juin 2018 au Comité, le Président informe le comité syndical des principales données chiffrées 2017 du SIDOMRA. Ainsi la transmission anticipée des résultats de l'année écoulée, aux élus des intercommunalités et communes du SIDOMRA, permettra d'établir au plus tôt les actions pour l'année 2018

PREND ACTE

Le comité prend acte

2°) BILAN ANNUEL 2017 DES ACQUISITIONS ET CESSIONS DE TERRAINS SUR LE TERRITOIRE DU SIDOMRA

Dans le cadre des dispositions destinées à faciliter l'information du public, l'article L5211.37 du CGCT dispose que les établissements publics de coopération intercommunale doivent délibérer, chaque année, sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières. Ce bilan retrace toutes les cessions ou acquisitions décidées au cours de l'année précédente, que celles-ci soient ou non réalisées.

Le Comité délibère pour prendre acte du bilan des acquisitions et cessions de terrains.

PREND ACTE

Le comité prend acte

3°) RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Rapporteur : Mr GUIN, Président

Préalablement au vote du budget, le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer de la situation financière (Loi NOTRE du 7 Août 2015) ; ce rapport permet le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) et représente une étape essentielle de la procédure. Il doit se tenir dans les 2 mois précédant l'examen du budget (article L 2312-2 du CGCT).

Le Comité délibère pour prendre acte de la présentation du ROB.

PREND ACTE

Le comité prend acte

4°) SUBVENTION 2018 A LA LIGUE CONTRE LE CANCER

Rapporteur : Mr GUIN, Président

Le SIDOMRA reverse chaque année à la ligue contre le cancer une subvention basée sur le tonnage de verre collecté l'année précédente.

Il est proposé au Comité d'attribuer pour 2018 à la Ligue contre le cancer une subvention calculée sur la base du tonnage de verre collecté en 2017, soit 4 528 tonnes, multipliées par 3.05 €, soit un montant de 13 810.40 €.

Le Comité délibère pour approuver la subvention.

VOTE

Adopté à l'unanimité

POUR : 24

COMPTE RENDU du Comité Syndical du Lundi 5 février 2018

5°) CONVENTION 2017 - KNET PARTAGE

Rapporteur : Mr GUIN, Président

Le SIDOMRA a entamé en 2010 une collaboration avec l'association K Net Partage qui œuvre pour les malvoyants et enfants handicapés par la collecte de cannettes en aluminium dans l'espace public. Il est proposé au Comité de renouveler cette convention pour l'année 2017. En contrepartie de son intervention, l'association reçoit du SIDOMRA une subvention.

Depuis 2015, dans le but d'encourager la collecte et en raison du faible poids que représente l'aluminium, il a été versé une subvention de 1 000 € fixe, à laquelle s'est ajoutée une somme représentant les kilos de cannettes collectées par cette Association l'année précédente, multiplié par le prix de reprise moyen constaté de l'aluminium en cette année N-1.

Pour l'année 2017, ce sont 80 kg de cannettes en aluminium qui ont été apportées sur le centre de tri de Vedène, soit $80 \text{ kg} \times 484.41 \text{ €/Tonne} = 38.75 \text{ €}$.

Le Comité délibère pour verser un montant de subvention en 2018 de 1 038.75 € à l'association K net Partage.

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 24

6°) CONVENTIONS DE REPRISE DE MATERIAUX RECYCLES DU CENTRE DE TRI

Rapporteur : Mr GUIN, Président

Le contrat Eco-emballages 2011/ 2017 s'est terminé au 31 janvier 2017 ; le comité syndical précédent a autorisé la signature des 2 nouveaux contrats 2018/2022 avec CITEO. A ces contrats sont adossés les contrats de reprise des différents matériaux, récupérés et valorisés sur le centre de tri, pour la nouvelle période 2018/2022 ; le SIDOMRA a donc lancé une consultation en fin d'année 2017, auprès des différentes filières et sociétés de négoce et de reprise des matériaux. Le bureau du 11 janvier 2018 a examiné les différentes offres et propositions de prix, par matériaux et propose de retenir les offres les mieux disantes suivantes :

- PAPREC : Acier / Aluminium /PET clair / PET foncé / PEHD
- SUEZ NEGOCE : Papier carton non complexé (PCNC) 5.02 / Papier carton complexé (PCC)
- GOLBEY : Papier JRM 1 .11 :
- VEOLIA : Gros de magasin 1.02 :

Ces offres sont basées sur un prix de base de rachat des matériaux (qui permet de classer les offres), un prix plancher de rachat et un indice selon la mercuriale et la valeur de rachat.

Le comité délibère pour approuver le choix du bureau et autoriser le Président à signer les différents contrats à intervenir avec les sociétés retenues.

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 24

COMPTE RENDU du Comité Syndical du Lundi 5 février 2018

7°) COMPLEMENT D'ETUDE DE PROGRAMMATION DE LA FONCTION DE TRI DES RECYCLABLES SECS MENAGERS A L'ECHELLE DU TERRITOIRE – DEMANDE DE SUBVENTION ADEME

Rapporteur : Mr Joël GUIN, Président

Le SIDOMRA a lancé une étude en 2016, sur les différents scénarios d'évolution du centre de tri, dans le cadre de la modernisation du centre de tri, rendu indispensable par l'extension des consignes de tri, au plus tard en 2022 (extension à tous les plastiques).

Le Conseil Régional est devenu compétent (loi NOTRE de 2015) par transfert de compétence du département, pour élaborer le schéma régional de prévention et de gestions des déchets ; ce schéma est en cours de finalisation et s'appuie sur le schéma régional SRADETT... Ce schéma a défini 4 grandes zones de bassin de vie de la région PACA : L'Azuréen, le Provençal, l'Alpin, le Rhodanien ; le rhodanien se définissant comme le Vaucluse et les 3 EPCI d'Arles, des Alpilles, et des Terres de Provence (autour de Chateaurenard) hors de la Métropole Aix/Marseille.

Le principe général posé est que chaque bassin de vie assure sa suffisance en matière d'équipements de traitement et de valorisation des déchets.

Il est donc proposé que l'étude en cours soit complétée par l'analyse des EPCI des Bouches Du Rhône, non compris dans l'étude initiale...

L'ADEME, sollicitée, financerait ce complément d'étude de 5 390 €uros environ, à hauteur de 70 %, soit 3 773.00 €uros HT.

Par ailleurs l'étude des différents scénarios, s'orienterait vers le maintien d'un centre de tri sur VEDENE, à la condition que le centre de tri modernisé couvre environ 450.000 habitants à 500.000 habitants, pour une production de matière triée de 25.000 à 30.000 tonnes environ, sur un territoire plus large que le seul SIDOMRA ; la solution étudiée serait la création d'une Société publique locale (SPL) qui porterait l'équipement sur un engagement d'adhésion au prorata des tonnages à trier amené.

Le comité syndical délibère sur le complément d'étude à la société TRIDENT SERVICES et la demande de financement de l'ADEME, à hauteur de 70 %.

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 24

8°) CONVENTION CDG 84 – SERVICE MEDECINE PREVENTIVE

Rapporteur : Mr GUIN, Président

Le Centre de Gestion de Vaucluse propose aux collectivités non affiliées, une adhésion à son nouveau service de médecine préventive créé le 1er janvier 2017.

Ce service, composé de médecins de préventions et d'infirmières de santé est chargé principalement d'assurer la surveillance médicale des agents (visites médicales périodiques, visites médicales renforcées pour les postes soumis à risques et les travailleurs handicapés, visites d'embauches, visites de reprise...).

Le comité délibère pour autoriser le Président à signer la convention

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 24

INFORMATIONS DIVERSES :

Plus personne ne prenant la parole, le Président lève la séance à 16h05.

Le Secrétaire de Séance,
Etienne KLEIN
Vice-Président